



PAMI 2018-2022 - Données essentielles de la convention de subvention n° LH0002291

Les informations relatives à l'autorité administrative attribuant la subvention :		
1	nomAttribuant	Voies navigables de France
2	idAttribuant	13 001 779 100 018
3	dateConvention	2023-01-15
4	referenceDecision	LH0002291
Les informations relatives au bénéficiaire de la subvention :		
5	nomBeneficiaire	LAFARGE HOLCIM GRANULATS
6	idBeneficiaire	56211088202615
Les informations relatives à la subvention :		
7	objet	<p>Retrofit électrique du pousseur MARSOIN : Système Energie Propulsion innovant permettant un fonctionnement 100% électrique dans la majorité des cas d'usage. Au regard de la typologie d'exploitation de ce pousseur (zone de navigation et amplitude horaire bornées), Lafarge identifie la solution électrique (système de batteries couplées à des bornes de recharge terrestres) comme étant la plus prometteuse à ce jour pour répondre au besoin de motorisation propre.</p> <p>Configuration technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 pack de batteries Lithium-Ion de 368 kWh unitaire soit 736 kWh total, modulaires. - 2 Groupes électrogènes, dont un à vitesse variable, de 315 kVA, Stage 5. - 2 propulseurs azimutaux type Schottel SRP 130 L - 275kW - moteur amants permanent montage L Drive. - 1 prise pour branchement à quai Tétra 125A 80 kW recharge 8h. - 1 prise pour branchement à quai Tétra 63A 40 kW recharge 16h ou bibronage occasionnel
8	montant	250000,00€
9	nature	Aide en numéraire
10	conditionsVersement	Unique
11	datesPeriodeVersement	/2022

12	idRAE	
13	notificationUE	Oui
14	pourcentageSubvention	1